

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité
Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative
Culture et Jeunesse

Béatrice SEIGNOBOSC
04 75 66 97 33

DÉCISION n°2023-237

Tarification des services - MuséAl - Prix de vente de l'ouvrage Catalogue d'exposition Grande terre de vins

LE PRESIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-2 5° et L.3332-2,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 6.3.1 du 1^{er} juillet 2021, notamment son paragraphe 14 donnant délégation au Président du Conseil départemental pour modifier, ajuster et actualiser les tarifs des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant la décision de créer un tarif particulier pour les libraires désirant assurer la diffusion de l'ouvrage « Catalogue d'exposition Grande terre de vins »,

DECIDE

Article 1 : Le prix de vente de l'ouvrage « Catalogue d'exposition Grande terre de vins » publié par MuséAl est fixé à :

- prix public : 12,00 €,
- prix libraire : 7,80 €

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
 - d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03)
- dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision qui sera publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le

4 avril 2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 17/04/2023
Affiché à l'Hôtel du département le 17/04/2023
Identifiant de télétransmission : 207587